

compressions budgétaires sans s'attaquer aux Canadiens ordinaires et sans menacer l'avenir de notre pays.

Mon chef a fait ressortir ce qui cloche vraiment dans ce budget. Nous devons insister sur le budget parce que les prévisions de dépenses ne nous en disent pas beaucoup plus long. Mon chef a signalé le problème le plus grave, et c'est la menace que ce budget présente pour l'avenir de notre pays, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social. C'est toute notre société que le gouvernement attaque. Nous nous demandons pourquoi il y a tant de mécontentement et de conflits dans notre pays. C'est à cause du budget que vient de présenter le gouvernement. Madame la Présidente, je vous promets que, après les prochaines élections, il y aura beaucoup moins de conservateurs à la Chambre des communes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de New Westminster—Burnaby a la parole pour un rappel au Règlement.

Mme Black: Madame la Présidente, mon collègue de Windsor—Sainte-Claire a parlé de façon très éloquente de ce qui s'est passé lors du huis clos ce matin.

Je soulève la question de privilège au sujet de ce qui s'est passé lors du huis clos ce matin. J'ai été là pendant une heure et demie. Nous n'avons eu aucune information sur les coupes dans les programmes. J'ai été là pendant une heure et demie. J'ai posé des questions précises au sujet des coupes dans les programmes pour les femmes. J'ai posé des questions précises au sujet des coupes dans . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée, mais je dois interrompre la députée. Elle décrit des événements qui ne se sont pas produits à la Chambre. Son intervention ne découle pas du débat de ce matin. Ainsi, elle devra aviser la présidence de la raison pour laquelle elle soulève la question de privilège. Pour le moment, je ne peux lui permettre de soulever la question de privilège. Les événements en question ne se sont pas produits à la Chambre et son intervention n'a rien à voir avec le débat de ce matin.

M. Angus: Madame la Présidente, sauf erreur, la députée vous a avisée de son intention de soulever la question de privilège. Si je ne m'abuse, il n'est pas question, normalement, de fournir des détails.

Affaires courantes

Je suis au courant de la question que la députée souhaite soulever et je peux vous dire catégoriquement que cette question est reliée au dépôt du Budget des dépenses à la Chambre aujourd'hui, Budget qui est incomplet en ce qui a trait à la partie III, et que le Président examinera. L'intervention de la députée est liée à sa capacité en tant que députée de bien informer ses électeurs. C'est là la question qu'elle souhaite soulever.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il est de l'avis de la Présidence que pour une telle question de privilège, il est nécessaire qu'il y ait au moins une heure d'avis et que dans la lettre ou la note que l'on fait parvenir à la Présidence, on donne au moins une idée de la façon dont le député semble voir ses privilèges entachés.

Je ne crois pas que la note qui me soit parvenue il y a quelques minutes soit suffisante pour que l'on arrête les débats pour une question de privilège face à quelque chose qui s'est passé à l'extérieur de la Chambre.

Donc, je pense que si l'honorable député veut bien faire parvenir à la Présidence une note plus complète, elle pourra soulever cette question de privilège après la période des Questions orales.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-48—PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Guy Ricard (Laval): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, avec modifications.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

* * *

[Traduction]

LOI DE 1989 CONCERNANT LES ARRANGEMENTS FISCAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) demande à présenter le projet de loi C-290, Loi concernant les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.